Comment savoir si une adresse est présente dans un nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville ?

Le Commissariat Général à l'Egalité des territoires est en train de créer une base de toutes les adresses des quartiers prioritaires de la politique de la ville, tels qu'ils sont définis par les décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751 du 30 décembre 2014. Cette base permettra de connaitre l'appartenance d'une adresse à un quartier prioritaire, dès le mois de mars 2015, en allant sur le site internet sig.ville.gouv.fr. En attendant cette date, ce guide vous permet d'utiliser la fonctionnalité du Géoportail de l'IGN pour connaitre l'appartenance d'une adresse à un quartier.

Comment accéder aux quartiers prioritaires sur le Géoportail ?

Vous accédez au géoportail en cliquant sur http:// www.geoportail.gouv.fr/

La page d'accueil du géoportail se présente ainsi :

Changer de « territoire »

Par défaut la carte est centrée sur la France métropolitaine. Pour changer de « territoire », déroulez la liste en bas à gauche de l'interface cartographique.
Les territoires suivants sont disponibles : Monde, France métropolitaine, Futuna, Guadeloupe, Guyane Française, Iles Crozet, Iles Kerguelen, Martinique, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie, Réunion, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis.

Afficher les quartiers prioritaires : Cliquez sur l'onglet Catalogue de données puis Chercher le dossier Ville et Urbanisme / sous dossier : Quartiers prioritaires

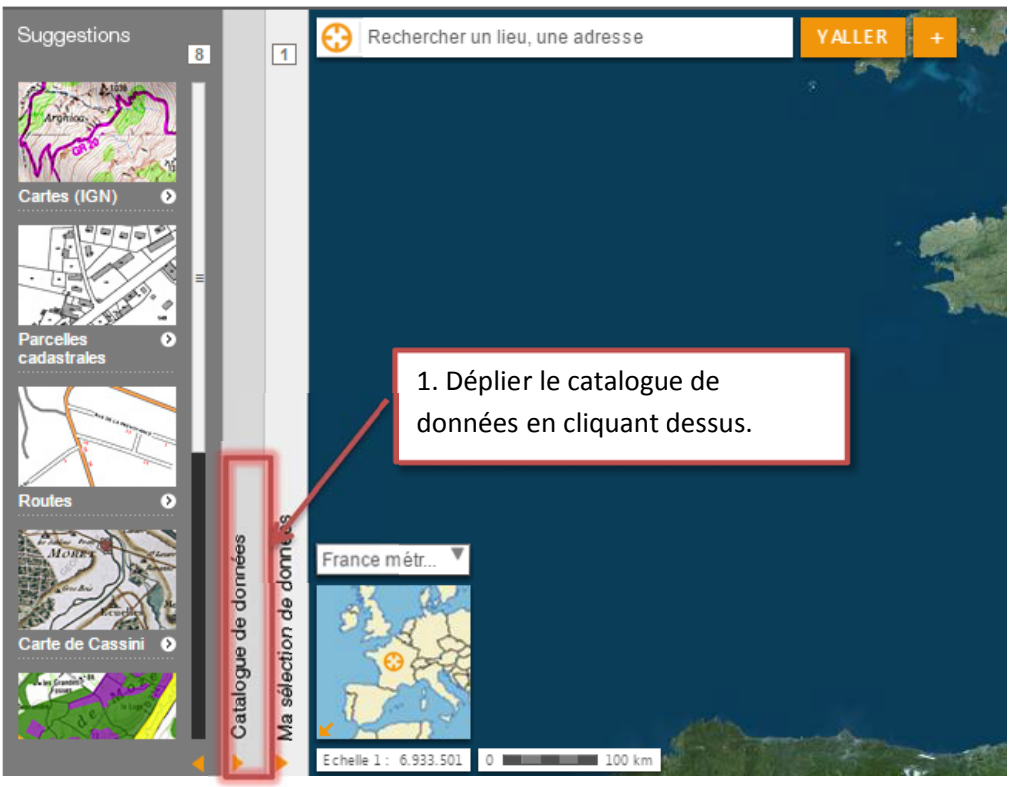

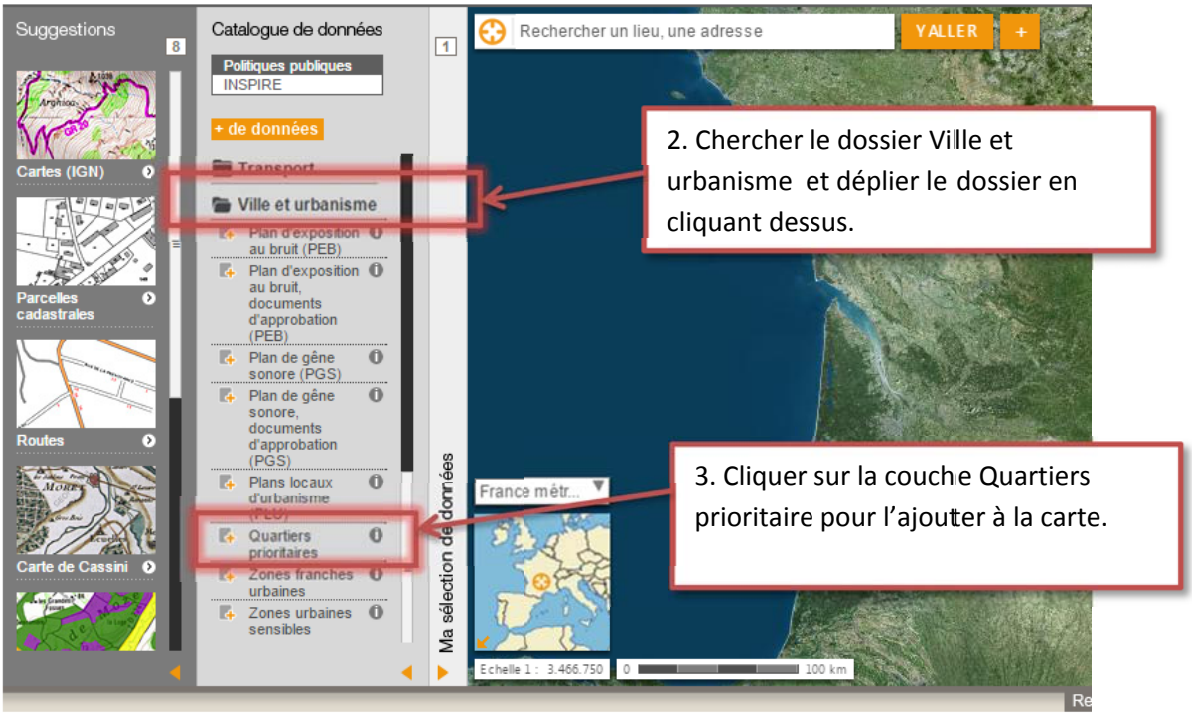

Les quartiers prioritaires apparaissent alors en bleu sur la carte

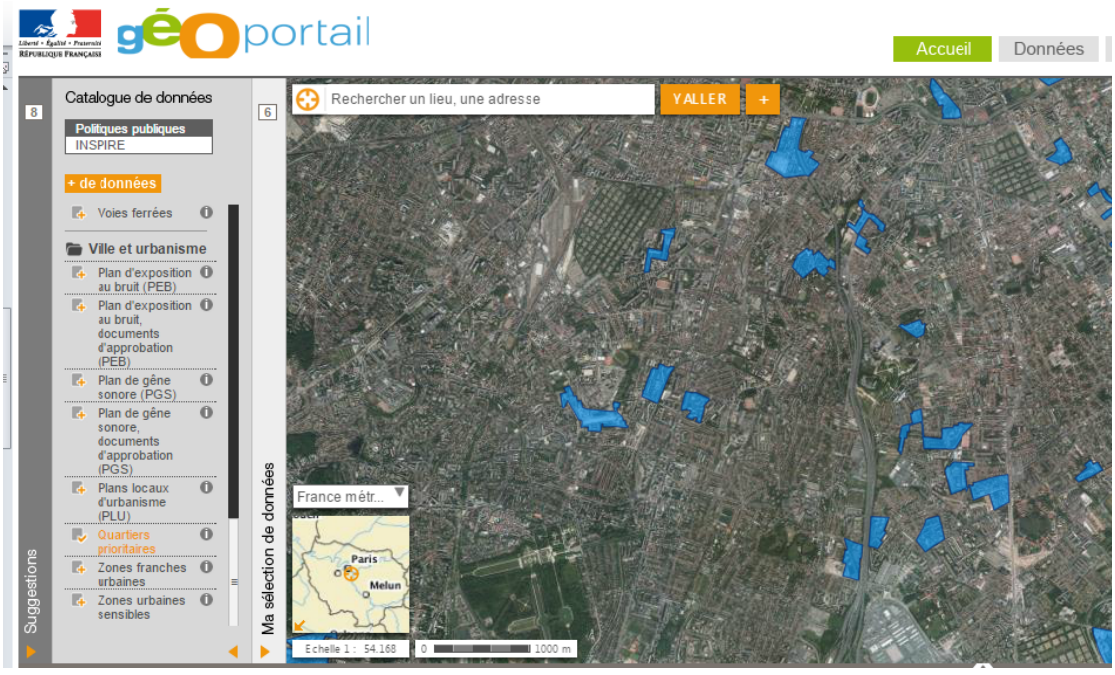

Zoomer pour voir en détail les quartiers :

Rechercher un lieu, une adresse, une commune

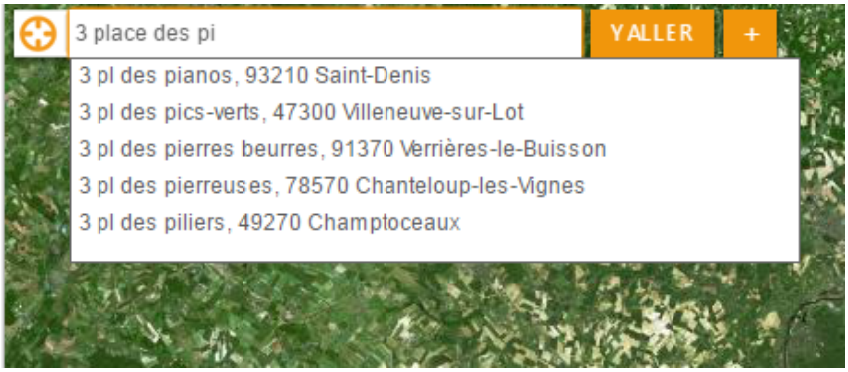

Vous pouvez saisir un lieu-dit, une adresse complète, une commune et un code postal. Au fur et à mesure de votre saisie, des propositions vous sont suggérées et la carte se centre ensuite sur la valeur saisie.
L'adresse se matérialise par un point orange.

(Dans l'exemple ci-dessus le point se trouve dans la zone bleue donc dans un quartier prioritaire.)